

**2010/2358 - Vote des taux d'imposition directe locale pour 2010** (Direction des Finances) (BMO du 12/04/2010, p. 0954)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un rapport qui a trait au vote des taux d'imposition directe locale pour 2010.

Je me permettrais de vous en lire la teneur qui figure d'ailleurs dans cette délibération.

En conséquence, je vous propose de reconduire le taux de fiscalité 2009.

Il ne doit pas y avoir beaucoup de villes en France où cette délibération a pu être présentée au Conseil municipal.

M. Havard a voulu me faire une « niche » : alors qu'il s'agissait d'une Commission des Finances extrêmement paisible puisqu'il n'y avait aucun « gros » sujet et que tout se passait dans la convivialité, tout en étant sérieux sur le fond, l'arrivée de M. Brolquier a permis à M. Havard de constater que l'Opposition était représentée par 4 élus quand nous étions nous-mêmes que 3.

M. LE MAIRE : Je croyais qu'il y avait deux Groupes ?

M. BRUMM Richard, Adjoint : Et donc, j'ai été obligé, puisque l'Opposition a voté négativement, de constater un avis défavorable. Il faut dire que ce jour là, il y avait beaucoup de manifestations et de réunions diverses et que, compte tenu des sujets de la Commission, je n'avais pas pris la précaution d'insister auprès des élus de la Majorité pour qu'ils soient présents pour cette délibération « fondamentale ».

M. LE MAIRE : M. Braillard s'occupait du rallye de Charbonnières !

M. BRUMM Richard : Absolument. Il ne fait pas partie de cette Commission mais sinon, il aurait été là. Enfin voilà les conditions dans lesquelles un avis défavorable a été rendu sur une délibération qui se contente de demander la reconduction des taux de fiscalité 2009 en 2010.

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : L'an dernier, à la même époque, nous avons refusé l'augmentation brutale des taux d'imposition pour les Lyonnais : il ne nous paraissait pas opportun de figer les fondamentaux budgétaires de la ville de Lyon en une seule fois pour 6 ans. Il semble que les faits nous donnent raison. Nous dénonçons aussi le caractère démagogique de vos déclarations au prétexte que les taux n'augmenteraient plus jusqu'à la fin du mandat.

Un petit bilan s'impose : lors de votre premier mandat, entre 2003 et 2007, l'impôt payé par les Lyonnais a augmenté deux fois plus que le coût de la vie : + 14 % contre 6,50 % pour le coût de la vie ! Cette année, les Lyonnais paieront 18 % de plus qu'en 2007, soit 17 fois plus que l'augmentation de l'indice des prix !

Au total, entre 2003 et 2010, les Lyonnais paieront 35 % de plus d'impôts à la Ville, soit 3 fois plus que le taux d'augmentation des prix à la consommation pendant la même période.

M. LE MAIRE : Ne vous occupez jamais des comptes de la SACVL. Contentez-vous de la Ville de Lyon.

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : J'ai la preuve de ce que je vous annonce aujourd'hui.

Certes, les bases s'élargissent chaque année grâce aux constructions nouvelles... Mais l'addition reste salée pour chaque Lyonnais pris individuellement.

L'augmentation des bases d'imposition suffisait à procurer à la Ville des recettes supplémentaires sans que vous ajoutiez une couche à ces augmentations, par définition anxiogènes pour la population.

Un mot sur ces bases d'imposition.

La Cour des comptes a dénoncé l'an dernier, le calcul des bases de la fiscalité locale et juge par conséquent, la situation préoccupante pour les Collectivités. En particulier, la classification qui correspond au parc immobilier des années 1970, avec les appréciations sur la nature du confort des logements devenus obsolètes. En 1989, un rapport du Conseil des impôts dénonçait déjà l'absence de prise en compte de « la valeur réelle des biens » pour déterminer l'assiette des taxes locales. Mais la révision prévue en 1990 a été abandonnée sous le règne de Pierre Bérégovoy ! L'absence de révision des bases cadastrales a donc produit un classement des biens immobiliers sans rapport avec la réalité et peu équitable. Nous espérons que vous apporterez votre soutien au chantier de modernisation des bases qui est actuellement annoncé !

Vous comprendrez de ce fait que dans ces conditions, notre Groupe votera contre le rapport présenté. Et si vous le souhaitez, Monsieur le Maire, j'ai à votre disposition l'évolution des bases et des taux d'imposition de 2003 à 2010.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, après avoir promis 4 % d'augmentation aux Lyonnais pour 2009, c'est finalement 6 % de plus que nous avons dû payer. Contrairement à ce que peut laisser penser le maintien des taux que vous nous soumettez dans ce rapport, c'est bien chaque année que nous devons payer 6 % de plus. En 2009, comme en 2010 et comme les années suivantes, si vous ne choisissez pas de ramener ces taux à leurs niveaux précédents.

Vu la crise économique à laquelle les Lyonnais doivent faire face, il est incohérent que vous ayez décidé d'augmenter la pression fiscale. Car 6 % d'augmentation des taux c'est, chaque année, autant de pouvoir d'achat en moins pour les Lyonnais. C'est donc autant de moins pour l'économie locale et ce sont donc des emplois éventuels non créés et d'autres menacés, voire supprimés.

L'économie fragilisée, c'est également des salaires qui stagnent, renforçant la baisse du pouvoir d'achat des Lyonnais puisqu'ils sont pris en tenaille entre une pression fiscale plus forte et des salaires dont l'évolution ne suit pas la généreuse augmentation des taux que vous nous proposez de maintenir. Une telle politique fiscale a pour résultat de renforcer les difficultés financières que rencontrent de nombreuses familles lyonnaises et celles qui en payeront le prix le plus fort dont celles qui sont le plus en difficulté, fragilisant au passage encore plus les ménages qui arrivaient à boucler les fins de mois en se serrant la ceinture. L'effet direct pour la ville de Lyon est une augmentation des dépenses sociales venant en aide aux Lyonnais dans la détresse.

Si encore cette augmentation de 6 % des taux annuels était destinée à augmenter les crédits d'investissement de la Ville de Lyon, notre avis serait différent car cela donnerait une bouffée d'air frais à l'économie locale, mais elle ne sert qu'à accompagner l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Nous sommes donc contre ce système injuste dans lequel tout le monde est perdant.

Pour remédier à cela, je me permettrais de vous rappeler ce que nous vous proposons depuis plusieurs années : réduire les dépenses de fonctionnement de la Ville de Lyon et donc agir avec détermination et volontarisme sur trois leviers différents : le contrôle et le suivi des subventions ; des marchés publics débouchant sur des prix de

marchés cohérents avec ceux du privé ; une meilleure gouvernance permettant aux agents de la Ville de Lyon d'être pris en compte dans vos décisions et donc d'être remotivés.

Nous voterons contre ce dossier. Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, effectivement il s'agit d'une explication de vote et nous allons vous dire aussi pourquoi nous ne voterons pas ce dossier.

Vous avez décidé l'année dernière d'augmenter de 6 % les impôts au lendemain de votre élection parce que vous n'aviez pas maîtrisé les dépenses de fonctionnement et que, ne maîtrisant pas les dépenses de fonctionnement, vous avez été obligé de taxer les Lyonnais au-delà de ce que vous aviez envisagé.

Il se trouve qu'il y a du coup un décalage total -ce petit schéma le montre parfaitement- entre l'inflation et l'augmentation de la pression fiscale à Lyon. Cette situation injuste alors que nous étions en pleine période de crise, et bien en plus, vous la mettez en place à la Communauté urbaine où, là aussi, les impôts vont augmenter. Cette fois-ci, ce sera pour les entreprises alors qu'on sait les difficultés qu'elles connaissent.

Il est bien évident qu'une telle politique ne peut recevoir notre soutien, ces augmentations d'impôt relèvent uniquement de votre responsabilité. Nous y sommes opposés et donc, en conséquence, nous voterons contre cette délibération.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, M. Vesco ne peut pas être présent car il est malade, rien de grave je vous rassure, et je n'ai pas eu le temps de récupérer son intervention. Donc, je voulais juste faire deux ou trois remarques par rapport à ce que j'ai entendu.

Je tiens quand même en premier lieu à souligner que vous tenez, nous tenons notre engagement qui était un engagement de campagne, ensuite un engagement du plan de mandat pour la Ville de Lyon en augmentant la fiscalité une fois en début de mandat et là, pour cette année nous appliquons ce que nous avons dit, et vous le faites Monsieur le Maire, vous ne touchez pas au taux de la fiscalité. Donc, je tiens à ce que les Lyonnais le sachent.

Ensuite, les méthodes de calcul qui sont utilisées par ma collègue Mme Bertrix. Je sais qu'on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres. C'est un peu étonnant et je trouve cela d'une rare démagogie. Cela me rappelle certains groupes politiques dans d'autres assemblées qui sont plus à droite pourtant que ce groupe-là et qui ont une étrange façon de faire aussi en mélangeant les euros et les francs, je trouve ça toujours très facile de rajouter des chiffres après qui se montent à 35 % d'augmentation de l'imposition pour faire peur aux Lyonnais. Je remarque même que d'autres groupes en ont fait autant donc je regrette un peu cette méthode de calcul.

En plus, je trouve que cette politique est de bonne gestion contrairement à vous, car augmenter une bonne fois pour toutes la fiscalité sur une seule année et s'y tenir permet de financer une politique ambitieuse pour les Lyonnais et les Lyonnaises, et d'éviter de recourir à l'emprunt qui est une spécialité par contre du Gouvernement actuel qui plombe les comptes un peu plus chaque jour, les différents comptes publics et on arrive donc à une dette abyssale. Vous, Monsieur le Maire, vous contrôlez la dette des Lyonnais, je pense que ce sont les générations futures des Lyonnais qui pourront s'en féliciter et vous remercier.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais beaucoup parler aujourd'hui. Nous maintenons notre engagement de stabilité de la pression fiscale. Bien entendu, nous voterons ce dossier arrêtant les taux de fiscalité directe pour 2010.

Je m'attendais à ce que les groupes de la Majorité nous disent qu'ils allaient voter contre, je ne m'attendais pas...

(Rires.)

... Excusez-moi, je voulais dire l'Opposition allait voter contre. Au moins, j'aurais fait rire l'assemblée...

J'oserais quand même dire qu'il leur est un peu plus aisé de cautionner, en tout cas beaucoup plus facile de se cantonner dans la politique locale et de la critiquer en faisant abstraction des décisions prises au niveau national, et dire simplement que le problème du financement des collectivités territoriales reste crucial avec la suppression de la taxe professionnelle qui offre un cadeau fiscal aux entreprises de 11 milliards d'euros. Je pense qu'il faut qu'on le répète et qu'on le dise, et en profiter pendant que TLM est encore là, que le Gouvernement a donc fait le choix de diminuer de près de moitié les recettes fiscales issues de l'activité économique !

Concernant la création de la contribution économique locale, en substitution à la Trésorerie principale, les entreprises seront exonérées en 2010 de la cotisation complémentaire, soit un nouveau cadeau fiscal de 11 milliards d'euros ! L'Association des Maires de France a fait le calcul que les entreprises exonérées représenteraient 90 % des entreprises en France. Cela signifie que seulement 10 % des entreprises seraient concernées, d'où des risques inouïs pesant sur le dynamisme économique local, compte tenu que ce développement signifiera un coût pour les collectivités sans contrepartie fiscale en retour.

Quant aux nouvelles ressources que le Gouvernement, en compensation de cette suppression de la Trésorerie principale, veut affecter aux collectivités, elles sont guidées par un souci d'équilibre financier sans réflexion sur la pérennité des recettes, ni sur leur intérêt en matière de développement territorial. Elles relèvent de calculs de boutiquiers sans vision d'avenir.

En fait, l'objectif de la réforme est de transférer la fiscalité des entreprises sur les ménages. Avant, les recettes fiscales des collectivités se répartissaient presque à égalité entre ménages et entreprises. Désormais, 75 % des recettes proviendront des ménages, 25 % des entreprises.

M. Sarkozy peut à juste raison s'enorgueillir d'être le Robin des bois des riches, car toute sa politique fiscale consiste à faire les poches aux classes populaires et moyennes pour donner plus aux plus riches.

Je vous remercie pour votre attention.

M. BRUMM Richard : Monsieur le Maire, comme nous pensions, contre toute logique d'ailleurs, que l'Opposition n'allait pas voter cette délibération, nous avons préparé quelques tableaux pour remettre les choses en place au niveau des chiffres.

M. LE MAIRE : M. Havard veut prendre la parole. Vous répondrez après.

M. BRUMM Richard : Vous vouliez dire que vous alliez changer d'avis ?

M. HAVARD Michel : Je ne change pas d'avis comme cela Monsieur Brumm. Non, c'était simplement pour réagir aux propos de Mme Gay que je trouve...

M. LE MAIRE : Non, Monsieur Havard, je ne vous donne pas la parole, vous vous êtes déjà exprimé comme le vouliez...

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, je me permets de faire un commentaire sur la politique nationale, je pense que...

M. LE MAIRE : Si on commence à réagir aux propos des uns et des autres...

M. HAVARD Michel : Cela s'appelle la démocratie et le débat, mais...

M. LE MAIRE : Oui mais, c'est moi jusqu'à présent qui fais la police de l'assemblée et effectivement, cela fait trente ans qu'on essaye de fonctionner comme ça. Monsieur Brumm vous avez la parole.

M. HAVARD Michel : Je note juste qu'elle n'a pas su défendre la politique de la Ville de Lyon, c'est tout...

M. BRUMM Richard : Si vous voulez afficher le premier tableau, ce sont là des tableaux objectifs, nous ne sommes pas dans la discussion ou dans l'évaluation, mais bien sur des tableaux précis.

Nous avons donc établi, pour les villes de plus de 200.000 habitants, un classement de fait qui prend en considération les taxes foncières sur les propriétés bâties et les taxes d'habitation.

Et je vous rappelle qu'il s'agit bien de 2010.

Vous constaterez ainsi que la Ville de Lyon est très largement en tête, même si sur quelques points on peut constater qu'elle l'est moins que sur d'autres. En tout cas s'agissant de la moyenne des deux taux de la Ville de Lyon, je peux justifier que la Ville de Lyon est bel et bien la première des grandes villes en France.

Donc, même si vous estimez qu'on a trop demandé d'impôts, nous restons malgré tout encore les derniers.

M. LE MAIRE : Cela veut dire qu'elle augmente le moins.

M. BRUMM Richard : Nous avons lu un article récent concernant la Ville de Marseille. Cette ville qui a obtenu de façon surprenante un coup de pouce de 5 millions d'euros concernant les marins pompiers, a pu moins augmenter, pour l'année 2010, qu'elle ne l'avait prévu.

Elle avait en effet prévu d'augmenter de 4,9 millions d'euros, mais compte tenu de cette bouffée d'air frais qui lui a été donnée, elle n'augmentera que de 2,9 %.

En 2009 cependant, elle avait déjà procédé à une augmentation de 4,5 %, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, si on cumule les deux premières années, elle est bien au-dessus de notre taux d'imposition.

Alors, on peut discuter à l'infini.

Je crois que vous avez eu l'esprit troublé, parce que pendant la campagne vous avez eu un candidat qui voulait refaire la ville sans augmenter les impôts : ce qui était absolument démagogique et peu sérieux ! Nous, nous essayons au contraire de faire un maximum de choses.

La crise, dont nous pensons que vous avez eu connaissance, nous a fait constater que les 4 % que nous avons prévus sur la durée du mandat n'étaient pas réalistes.

C'est pourquoi, nous avons décidé de porter à 6 % ce taux d'imposition, mais il ne bougera plus. Nous vous le prouvons, notamment à travers cette délibération, que vous ne souhaitez pas voter.

Pour le reste, quand on entend dire que la hausse de la fiscalité a pour utilité de nous permettre de dépenser plus en fonctionnement, c'est absolument faux !

La hausse de la fiscalité permet, au contraire, d'augmenter l'épargne et donc la capacité de la ville à autofinancer l'investissement.

C'est un des fondements de la stratégie financière de notre ville, que vous avez pu constater, qui nous permet de conserver une grande capacité à investir, en ayant un recours minimum au levier fiscal.

Ce n'est donc pas une fantaisie dépensière qui nous a fait augmenter les impôts, mais une bonne gestion de la ville, qui, je l'espère à la fin du mandat, nous permettra de montrer que celle-ci se trouve dans une bonne situation financière, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de villes de France.

M. LE MAIRE : Oui, un petit mot, parce qu'il y avait un graphique l'autre jour dans le Figaro, qui montrait très bien ce que Richard Brumm vient de dire, à savoir que lorsque l'on compare l'ensemble des grandes villes de France, notre augmentation de la fiscalité était la plus modérée.

Et puis, il y avait une petite remarque qui disait : « Mais M. Havard conteste ces chiffres et dit effectivement que lorsque l'on calcule l'ensemble des augmentations, on est sur une augmentation pour les Lyonnais de 27 %. » Ce qu'il calculait, c'était la variation de ce que nous recevons au titre de la Ville, mais vous avez simplement oublié une chose, c'est qu'il y a la base et les taux, comme pour toutes les villes. Il y a surtout l'augmentation physique des bases : liée au fait que Lyon prend de la population... évidemment les nouveaux Lyonnais ne sont pas exonérés d'impôt, ils en payent eux aussi, comme les autres ! Mais en face, ils ont des écoles nouvelles, des gymnases nouveaux, des bibliothèques nouvelles, etc..., comme vous en réclamez à chaque séance.

Donc, cela veut dire que ce ne sont pas les Lyonnais qui ont été augmentés. Les Lyonnais, ils ont été augmentés, effectivement, sur les bases physiques du fait du vote du Parlement et ensuite sur le taux. Ils ont été augmentés une fois pour toute sur ce second élément.

Et après, évidemment, plus les villes grandissent et plus elles perçoivent ! Mais en général, plus elles dépensent aussi, parce qu'elles ont plus de population. Donc, je m'inscris et nous nous inscrivons en faux, contre ce qui est un calcul résultant d'une analyse vraiment primaire. Je veux dire que, penser que les Lyonnais sont plus imposés parce que la ville grandit : non ! On a récupéré davantage d'argent, parce qu'il y avait plus de Lyonnais.

Alors, j'écoute les remarques que l'on me fait et M. David —excusez-moi, mais comme vous créez un Groupe, il faut bien vous « fêter » un peu !- je m'adresse à vous en priorité, vous dites : « Oui, mais tout cela, si encore c'était dans des dépenses d'investissement mais c'est dans des dépenses de fonctionnement, sans fondement ! » Alors, vous nous dites : « Oui, par exemple, il faudrait mieux contrôler l'augmentation des subventions. » Je peux dire qu'ici, tout le monde pleure, parce qu'effectivement, on contrôle l'augmentation des subventions. Après, «... il faudrait faire des marchés au juste prix. » Je peux vous dire que les marchés, on les fait au juste prix ! Il ne faut pas les faire d'ailleurs trop bas, parce qu'à un moment donné, ce sont des milliers d'entrepreneurs qui ferment dans notre ville. Effectivement dans cette période de difficultés importantes, on peut les « tondre » facilement si on veut ! parce qu'ils sont obligés d'en passer par là, sauf à mettre la clé sous la porte ! Et donc, il faut garder quand même un certain équilibre. Mais croyez-moi, on n'a pas augmenté depuis quelques années les dépenses sur les achats, parce qu'effectivement on réduit les prix.

Et enfin, on va voir dans les temps qui viennent, que l'on a tenu la masse salariale, parce qu'on ne voulait pas dérapier. Alors je sais bien qu'il y a toujours les deux

côtés : c'est Janus, Monsieur David : pile/face ! Pile, vous augmentez trop les dépenses salariales et face, je vais dire aux fonctionnaires : « On ne vous paie pas assez ! ». Donc, voilà, c'est évidemment, beaucoup plus facile de pouvoir tenir les deux langages : c'est d'ailleurs le privilège de l'Opposition. Donc, si un jour vous espérez être au pouvoir, profitez-en maintenant, carpe diem, parce qu'ensuite, on en profite moins, Monsieur David !

Donc, voilà, nous, nous sommes dans la Majorité, donc on va essayer de continuer à faire en sorte de gérer de manière raisonnable, de n'augmenter qu'une fois dans ce mandat, à moins que, comme le disait Richard Brumm, un cadeau providentiel ne nous tombe des cieux !

(Rires.)

Parce que, ce que racontait tout à l'heure Richard Brumm à Marseille, ils avaient fait une première augmentation l'an dernier de 4,5 %. Et puis cette année, ils ont fait leurs calculs. Je suppose qu'ils avaient tout verrouillé, enfin j'espère pour eux qu'ils avaient bien tout verrouillé et ils étaient obligés d'augmenter les impôts de 4,9 %. Et finalement, ils ne vont les augmenter que de 2,9%. Vous savez pourquoi ? M. Fillon est venu les voir et il a dit : « Tiens, je vais vous donner 40 M€ pour les sapeurs-pompiers. » Si demain, il arrive à Lyon et qu'il dit pour tel ou tel... les crèches, par exemple, ou n'importe quel autre équipement... qu'il nous donne tout d'un coup, 40 M€, soyez sûrs, moi je descends ! Je descends effectivement les impôts ! Là, c'est en négatif ! Donc, ceux qui connaissent un peu M. Fillon, ils l'appellent et disent : « 40 M€, comme à Marseille » et là, on y va !

Franchement, entre nous, ce ne sont pas des pratiques ! De faire cela à la tête du client et de dire : « Là, c'est une ville où l'on a des amis, on leur donne 40 M€ d'un coup, parce qu'ils ont des difficultés financières ». Et bien, ils font comme nous ! Ils serrent un peu les boulons, ils essaient de gérer de manière tout à fait saine et de ce fait, il n'y aura plus d'augmentation d'impôts. Ils feront comme nous, une fois on augmente les impôts, on ne fait pas déraper les déficits et ensuite on est très très bien et on peut continuer comme cela tout le mandat.

Voilà, donc je vais mettre aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupe Lyon Démocrate – MoDem, Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon, ont voté contre.)

(Adopté.)